

Jérémy Guedj, « Comment renaît une politique. L'État et l'«assimilation» des immigrés en France sous la IV^e République »

L'intégration des immigrés constitue une préoccupation majeure et croissante de la France contemporaine. Celle-ci a cependant donné lieu, semble-t-il, à sa formulation la plus poussée après 1945, lorsqu'elle prit les traits d'une véritable politique d'État. Il s'agissait alors de mettre en œuvre une politique complète d'« assimilation » des immigrés, ne se présentant pas comme le simple volet d'une politique plus générale d'immigration mais se confondant en tous points avec elle. C'est à cette politique d'assimilation menée par l'État sous la IV^e République – qui en constitua à la fois l'âge d'or et le dernier acte – que s'attache la présente communication. D'entrée se pose un problème saisissant : comment l'État peut-il en effet penser, fixer puis appliquer des critères d'assimilation, qui semblent pourtant se dérober à toute objectivité et trouvent plutôt leur siège dans ce qui relève du sentiment ? C'est toute la difficulté de cette politique dont le cœur, l'assimilation, constituait en réalité une notion polymorphe plus que galvaudée, souffrant alors d'un manque cruel de définition précise et sur laquelle il conviendra de faire le clair en confrontant le discours d'État tenu à son propos à l'époque avec les acquis de la recherche sur ce problème délicat.

L'approche ici retenue se propose d'analyser l'esprit et le contenu de cette politique tout autant que ses cadres et rouages. Il s'agit, en d'autres termes, d'examiner la charpente et ce que l'on pourrait appeler le circuit de cette politique, depuis sa genèse – sur fond de débats houleux entre experts de l'État – jusqu'à son application, à travers, notamment, plusieurs études de cas locales, échelle bien trop souvent négligée sur cette question. Se dévoile une politique aux ramifications nombreuses et contradictoires, servie par une vaste palette d'acteurs qui participent d'une histoire de l'État, dans le sillage des travaux de Pierre Rosanvallon, appliqués au domaine migratoire au sein d'études récentes comme celle d'Abdellali Hajjat, qui parle, sur le temps long, d'une « injonction à l'assimilation » émanant de l'État.

Le choix d'une période brève et décisive, dont les bornes se confondent avec celles d'un régime très particulier, ne saurait s'abstraire d'une analyse s'affranchissant de ce seul cadre chronologique, ainsi que le laisse entendre l'avant-titre. De fait, la IV^e République se trouve enserrée entre deux périodes pendant lesquelles l'impératif d'assimilation est nié, Vichy et sa politique de discrimination, empêchant tout élargissement de la communauté nationale – ce que l'assimilation rend précisément possible – d'un côté et, de l'autre, l'époque de l'« intégration », qui se profile dès les années 1960 et constitue tout sauf un simple aménagement de la politique d'assimilation. À maints égards, la IV^e République, sur ce point comme sur d'autres, reprend à son compte l'héritage de la III^e République tout comme elle pose des jalons décisifs pour l'avenir. Idée se muant en politique, l'assimilation redevint *in fine* un motif fréquemment agité mais déclinant, une antienne dont les derniers feux ne sont sans doute pas aussi définitivement éteints qu'on l'a soutenu.